Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260727-2026_08_1BIS-DE

N° 2026.08.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le seize juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT (arrivée à 20h20) et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

ABSENTS EXCUSÉS : **Mme EVEN (donne procuration à Mme LONCLE) et M. CAILLÈRE (donne procuration à M. BEAUNE)**

--- ===0=== ---

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s), des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Madame le Maire propose de nommer le ou la secrétaire pour la séance du 21 juillet 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** M. **Alexis BEAUNE** pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,



Marie-Christine COTIN.